

Numéro de dossier : 1020623011

<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
<b>Objet</b>	Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 89, 1° de l'annexe 1 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement intitulé «Règlement autorisant le Plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges situé au nord du chemin Remembrance, à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges, au sud du site de l'Université de Montréal et à l'ouest des arrondissements d'Outremont et de Ville-Marie.

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Séance du 22 novembre 2002  
5160, boulevard Décarie, 6e étage

**Plan directeur**  
**du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges**

*Présentation du service* : Mme Sylvie Champagne, chef de division Urbanisme.

*Description du projet* : les représentants du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges ont déposé une demande auprès du Service de l'aménagement urbain et services aux entreprises visant le développement et la mise en valeur du cimetière. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'accord de développement entre l'institution et la Ville de Montréal, conformément aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville. L'accord de développement comporte deux volets : le programme de développement qui couvre les objets réglementaires et l'entente-cadre de développement qui prend en charge les autres composantes du projet, notamment la réalisation des " chemin de ceinture " et " chemin de traverse " prévus dans le plan de mise en valeur du mont Royal.

Le plan directeur est le fruit d'un processus de négociation auquel ont participé le Service du développement urbain et le Service des jardins, parcs et espaces verts. Les recommandations et l'analyse sont issues d'un consensus de ces deux services centraux et du Service de l'aménagement urbain et services aux entreprises de l'arrondissement.

La proposition d'un plan directeur pour le cimetière comportant deux tomes

- Un premier qui porte sur l'analyse du site et de ses diverses composantes
- Un second qui énonce les objectifs et les interventions que met de l'avant la Fabrique Notre-Dame.

Le plan directeur proposé repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La conservation, la consolidation et la mise en valeur de toutes les qualités du lieu;
- La mise en perspective environnementaliste de tout projet d'intervention;
- La recherche des plus hautes qualités symboliques, matérielles et formelles.

Le plan directeur prévoit un ensemble d'interventions, notamment au niveau de la circulation. Il propose également une série d'actions relatives au cadre naturel, telles :

- La réintroduction d'éléments hydrographiques aujourd'hui canalisés;
- La consolidation du paysage par la plantation d'arbres avec prédominance d'espèces distinctes suivant les trois grandes composantes du territoire (plaine, plateau, sommet).

Le plan directeur prévoit une mise en valeur du patrimoine construit par la restauration et la conservation des bâtiments, des caveaux et des monuments. De plus, il participe à la réalisation du plan de mise en valeur du mont Royal par la réalisation du chemin de ceinture et du chemin de traverse qui feront l'objet de dispositions dans l'entente-cadre.

En ce qui a trait à la fonction funéraire, le plan directeur comporte une offre diversifiée de modes d'inhumation dont plusieurs tirent parti des qualités du site.

*Enjeux particuliers* : la construction des mausolées est centrale dans la problématique de développement du cimetière. De manière générale, pour chacun des projets, nous devons nous interroger sur l'intégration des constructions dans le site ainsi que sur leur implantation et leur volumétrie. De nouveaux modes d'inhumation, particulièrement les enfeus et les niches cinéraires que l'on retrouve dans les mausolées, représentent une part croissante des différentes formes d'inhumation possibles. Or, des expériences plus ou moins heureuses relativement aux mausolées ont inspiré dans certains milieux une profonde réticence à leur multiplication dans un environnement aussi hautement sensible et significatif que le mont Royal. L'offre de places en mausolée conditionnerait la " rentabilité " du cimetière et sa capacité à réaliser les autres aspects de sa mission et notamment à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et construit qu'on y retrouve. Il s'agit donc d'un enjeu majeur.

## LE SECTEUR DU CRÉMATORIUM

Le secteur du crématorium est composé des éléments suivants :

- Un chemin sur lequel sont implantés trois mausolées construits entre 1982 et 1989, au pied du plateau, dans la partie ouest du cimetière;
- Les mausolées Sainte-Marguerite-Bourgeoys, la Pietà et Saint-Pierre et Saint-Paul sont de grande taille et présentent un intérêt architectural limité;
- Le crématorium et une chapelle sont situés sur le plateau derrière les mausolées; une aire de service les borde.

Les interventions proposées visent à :

- Affermir la cohérence des installations en place;
- Dynamiser et alléger le rapport de chacun des mausolées existants avec ses voisins et son cadre naturel immédiat; ces interventions visent la création d'un déambulatoire linéaire

extérieur;

- Établir une transition d'échelle entre les interventions passées et les interventions futures par la construction de quatre bâtiments intercalés entre les constructions existantes. Ceux-ci seraient de petites constructions linéaires à toit plat, accessibles par un de leurs longs côtés.
- Ceinturer la place et donner au crématorium un environnement plus formel en implantant sur le plateau de nouvelles constructions;

#### ANALYSE DU SERVICE :

Le service considère les éléments suivants :

- La construction proposée de deux galeries définit un mur construit continu le long du chemin;
- La construction des deux galeries de part et d'autres de la chapelle permet de la doter d'un parvis. Tout en adhérant à cet objectif, la solution formelle demeure à discuter.
- La construction de la galerie au sud-est du garage et des serres permettra de limiter les impacts visuels de ces bâtiments sur le secteur de la chapelle;
- Les interventions proposées permettent de rassembler les activités de soutien à la mise en valeur du cimetière et d'assurer une meilleure intégration de celles-ci à leur environnement immédiat;
- L'aménagement des espaces de stationnement proposés entre la chapelle et le bâtiment de la future galerie et le Mausolée Saint-Pierre et Saint-Paul n'est pas acceptable.
- **Le service recommande d'autoriser la consolidation du secteur du crématorium.**

#### LE SECTEUR DU BOISÉ CENTRAL

Il est clair que par sa configuration et son vocabulaire, cette construction sera un monument dont la qualité le démarque des constructions précédentes. Cependant, on peut se questionner sur l'importance qu'il prendra dans le paysage. Ainsi, malgré le fait qu'il sera partiellement enfoncé dans le sol, il demeurera passablement visible.

Le mausolée proposé présente les caractéristiques suivantes :

- Il est localisé dans la portion nord-ouest du site à l'ouest du boisé d'interprétation historique qui sera mise en valeur;
- Le mausolée conçu en pente, est en partie enfoui et comporte trois paliers de toits végétalisés, un jardin d'inhumation se prolongerait jusqu'au chemin où se trouve la statue de la vierge;
- Les niveaux varient entre 36 et 40 mètres de largeur et entre 80 mètres de longueur sur le premier niveau et 53 mètres sur le deuxième et 26 mètres sur le troisième. La superficie totale du mausolée serait de 6 200 mètres carrés;
- La hauteur varierait entre 0 mètres pour atteindre 12 mètres dans la section de la chapelle localisée au nord-est du site.

## ANALYSE DU SERVICE :

Le service considère les éléments suivants :

- Le mausolée du boisé central s'intègre de façon intéressante à la topographie du site;
- Le mausolée qui s'impose comme un monument permet d'affirmer le caractère sacré des lieux;
- La préservation et la consolidation du boisé existant est appréciable;
- La volumétrie imposante de la construction projetée demeure discutable;
- Le traitement des toits en terrasses pourra contribuer à l'attrait du paysage;
- Le mausolée est trop imposant et a un impact visuel majeur sur le chemin Remembrance;
- **Le service recommande de ne pas autoriser la construction de ce mausolée et de l'exclure du projet de règlement.**

## LE SECTEUR DU BOISÉ DE L'EST

Les interventions prévues dans ce secteur sont très intéressantes. Un mausolée double accompagné d'un jardin de sépulture sont projetés.

Le mausolée proposé présente les caractéristiques suivantes :

- il sera localisé au nord du chemin Remembrance entre l'arrière du poste de police et le bassin versant où convergent les eaux de ruissellement de la colline d'Outremont;
- il sera en partie enfoui, articulé sur trois niveaux de surfaces inégales et scindé en deux parties est et ouest;
- les deux bâtiments seront séparés par une allée centrale de plus de 31 mètres et reliés par une passerelle au premier étage;
- ils seront accessibles par une entrée cérémonielle située de plain-pied le long de cette allée;
- la chapelle d'absoute largement vitrée s'ouvrira sur la limite arrière du cimetière;
- les bâtiments totaliseront une superficie de 17 452 mètres carrés. Le premier niveau aura une profondeur de 85 mètres, le second 55 mètres et le troisième 26 mètres;
- la hauteur variera entre 4 mètres et 12 mètres dans la section située à proximité du poste de police;

## ANALYSE DU SERVICE

Modifications effectuées au mausolée du boisé de l'est :

- opération cadastrale permettant de préciser les niveaux du terrain et de préciser l'intégration du bâtiment par rapport à son environnement;
- l'allée centrale a été élargie à 36 mètres et la passerelle au premier étage a été conservée;
- pour l'élévation latérale abaissement de la hauteur de 12,5 à 9 mètres de hauteur pour la partie la plus haute du bâtiment et brisure de la masse par un élargissement du corridor entre les bâtiments et par des ouvertures plus importantes dans les murs;
- pour l'élévation jardin enlèvement du parapet permettant de réduire de 16 à 12 mètres

la hauteur;

- pour l'élévation de la chapelle l'enlèvement du parapet réduit la hauteur du bâtiment de 10 à 5 mètres;
- recul de 6 mètres par rapport à l'implantation initiale

Ainsi la hauteur du bâtiment par rapport au chemin Remembrance ne dépassera le faite du toit du poste de police et un traitement des murs latéraux et l'ajout de végétation rendent acceptable la proposition.

**Le service recommande d'autoriser la construction du mausolée du boisé de l'est.**

#### LE SECTEUR DU SOMMET

La proposition relative au secteur du sommet comporte les composantes suivantes :

- la construction d'un mausolée circulaire, en contrebas, qui permettra d'isoler la zone de service;
- l'implantation d'un ossuaire;
- une aire d'inhumation traditionnelle de prestige entourant le mausolée;
- une terrasse-belvédère combinée à un jardin cinéraire juste au sud de l'aire d'inhumation;
- l'implantation de charniers familiaux autour de la zone opérationnelle.

#### ANALYSE DU SERVICE :

Le service considère les éléments suivants :

- **L'aménagement de la section du sommet est prévu en 2025. Il ne semble pas opportun de discuter le détail de la construction du mausolée. Il est probable que le concept de mise en valeur du secteur évolue et que le projet qui sera réalisé à cet emplacement soit bien différent de ce qui est soumis;**
- À ce stade, il est toutefois important de reconnaître la vocation du secteur qui est remise à l'inhumation.
- **Le service recommande de ne pas autoriser la construction des mausolées dans le secteur du sommet.**

#### LES CAVEAUX

Le plan prévoit la construction de caveaux dans de nouvelles zones jusque là exemptes d'éléments construits. Des critères devraient être énoncés clairement pour assurer l'encadrement de ces interventions.

#### AUTRE INTERVENTIONS

Un encadrement des interventions de restauration des éléments patrimoniaux devra être prévu.

#### INTERVENTIONS SUR LE PAYSAGE

Le plan reconnaît l'importance de la signification de cet espace et les aménagements proposés en témoignent.

Les interventions consistent à étendre les zones d'inhumation à l'avant des mausolées existants (section Montréal), constituant un écran entre l'espace dégagé et ces constructions. Cette occupation définit les différentes zones et rétablit un rapport plus harmonieux entre les différentes composantes (mausolées, pierres, plaques au sol, arbres et plantation et espace libre).

Le plan prévoit, dans la plaine, la réintroduction d'éléments hydrographiques par l'évocation de l'ancien ruisseau Raimbault.

L'accès principal (axe patrimonial) sera réaménagé prochainement; la qualité des aménagements prévus rétablira la dignité de la façade du cimetière.

### JARDIN DE SÉPULTURE

Le plan propose en plusieurs endroits la réalisation d'un nouveau concept d'inhumation : le jardin de sépulture. Des murets, des obélisques, des plaques sont installés dans les boisés et dans des espaces libres.

#### Section Notre-Dame

La proposition tire parti de la parcelle et compte tenu des stèles existantes, ne paraît pas entamer la lecture de l'espace dégagé de part et d'autre de l'entrée principale.

#### Section Montréal

Le chemin sinueux proposé, largement planté, s'inscrit dans la poursuite des voies existantes et contribue à assurer l'unité du paysage.

### **ANALYSE GLOBALE DU SERVICE :**

Le Service de l'aménagement urbain et services aux entreprises, le Service du développement urbain et le Service des jardins, parcs et espaces verts considèrent les éléments suivants :

- Les propositions soumises ainsi que les documents sont d'une grande qualité;
- Le cimetière est considéré comme un citoyen relativement exemplaire considérant les éléments contenus dans l'entente où il ouvre son territoire pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'une voie piétonne en partie;
- Le secteur du crématorium devra être réalisé en même temps que celui de la construction du boisé de l'est;
- Une simulation visuelle a démontrée le peu de visibilité du mausolée du boisé de l'est du chemin Remembrance;
- Le traitement proposé pour les murs latéraux est intéressant;
- Compte tenu que l'ensemble des mausolées construits sur le site du cimetière totalisent une superficie de 8000 mètres carrés ce qui correspond à la demande pour une période de 20 ans et que la proposition actuelle est d'en ajouter plus de 24 000 mètres carrés; les services considèrent que la construction du mausolée du boisé de l'est est acceptable mais que dans le cadre actuel la construction du mausolée du boisé central devrait être remise à une période ultérieure une fois que la vente des emplacements du mausolée du

boisé de l'est sera complétée. Ainsi, la situation pourra être réévaluée dans un horizon de 10 ans.

**Entente cadre concernant le chemin de ceinture de la montagne**

L'entente cadre concernant le chemin de ceinture de la montagne devrait être conclue avant la fin de l'année. **Le service recommande d'approuver l'entente cadre.** Ainsi, plus de 80 acres seront rendus accessibles pour la population montréalaise.

*Délibérations du comité :*

Attendu les commentaires des services :

**le comité recommande au conseil d'arrondissement :**

- D'adopter le plan directeur;
- De ne pas approuver les mausolées du boisé central et du boisé du sommet;
- D'approuver l'entente cadre sous réserve d'étudier plus en détails le tracé du chemin de ceinture pour s'assurer qu'il soit sécuritaire dans la section environnant la Maison dit Henrichon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ